

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition pour demander l'étude d'alternatives
pour l'emplacement du bassin de rétention du Famolens**

1. PREAMBULE

La commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 4 avril 2019 pour traiter de cet objet à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de MM. Daniel Trolliet, Olivier Petermann, Jean-Louis Radice, Jean-Marc Nicolet (remplaçant Olivier Epars), Guy Gaudard, Pierre François Mottier (remplaçant François Cardinaux), Pierre-André Pernoud, Philippe Liniger, Daniel Ruch, sous la présidence de Monsieur le Député Vincent Keller.

Etaient excusés Mme Séverine Evéquoz, MM. Olivier Epars et François Cardinaux.

Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission (SGC) a tenu les notes de séance. Qu'il soit ici remercié pour l'excellence de son travail.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mmes Florence de Goumoens, Iris Hademann, Véronique Pfeiffer, Carmen Chappuis et Véronique Pérusset.

Représentants de l'Etat : MM. Philippe Hohl, chef de division eau DGE, et Joël Varidel, collaborateur chef du projet.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Cette pétition dit le fait que les pétitionnaires approuvent la volonté de la Municipalité de Rolle de protéger la ville des inondations du Famolens, mais contestent le projet de l'EGF (Entreprise de Correction Fluviale). L'emplacement du bassin de rétention qui « massacrerait » 37 arbres et un coin privilégié de Rolle, très apprécié des familles et des écoles paraît une mauvaise solution.

Les pétitionnaires demandent l'étude d'alternatives, constatant que le lit du Famolens est très rétréci sous les voies CFF et aval de ces voies : c'est là qu'il déborde et c'est là qu'il faut lui donner la place pour couler.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les pétitionnaires, par les voix de Mesdames V. Pérussey et V. Pfeiffer ont largement argumenté à l'aide d'un dossier bien présenté, le point de vue des signataires de la pétition qui estiment que le problème existe, mais que la solution n'est pas la bonne.

Elles affirment que le Famolens ne déborde jamais en amont de la voie de chemin de fer, mais toujours en aval où le canal est très rétréci.

Le bois de la Bigaire est un endroit extrêmement important pour Rolle comme espace de liberté et qu'il serait coupable de sacrifier cet endroit pour en faire un bassin de rétention. Des arbres précieux seraient appelés à disparaître.

Les pétitionnaires estiment que les principaux problèmes d'inondation à Rolle viennent de l'imperméabilisation des rues et pas des crues du Famolens.

Les crues éventuelles du Famolens pourraient être prévenues par une renaturation des berges plutôt qu'avec un bassin de rétention.

Répondant à un flot de questions, les pétitionnaires insistent sur le fait qu'elles ne veulent pas du bassin de rétention. Elles préféreraient une renaturation du cours d'eau en amont, voir en aval jusqu'au lac.

Une discussion s'engage sur le financement, les prérogatives de la commune ou le danger réel causé par ce cours d'eau.

5. AUDITION DU/DES REPRESENTANT/S DE L'ETAT

Messieurs PH. Hohl chef de division eau DGE, et J. Varidel, collaborateur chef de projet présentent le point de vue des responsables du projet étayé par une documentation adéquate.

Contexte du Projet

Le projet fait suite à plusieurs inondations historiques dans la ville de Rolle, générant passablement de dégâts.

Suite aux inondations importantes de 1996, la commune a demandé qu'on réfléchisse à un projet global de protection de la commune et ses environs. D'où la création d'une ECF (Entreprise de correction fluviale) de la région Rolloise. Le terme fluvial peut paraître présomptueux, mais l'actualité et ses déluges locaux montrent que le potentiel de dégâts total dans la région s'élève à 100 millions de frs.

Des réalisations sont déjà faites sur d'autres cours d'eau de la région. En juin 2018, une large information a été faite à la population, aux autorités, ainsi qu'au WWF et à Pro Natura.

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 7 janvier au 8 février 2019.

On en est au stade du traitement des oppositions.

Financement

Le coût du projet est budgété à 3,5 millions réparti de la manière suivante : 35% à la charge de la Confédération, 60% l'Etat de Vaud et 5% la commune.

Choix de l'emplacement

Le bassin n'a pas pu être prévu en aval de la voie de chemin de fer pour des raisons pratiques d'urbanisation et de présence d'une nappe phréatique. Il est impossible d'élargir ou d'approfondir le lit du Famolens.

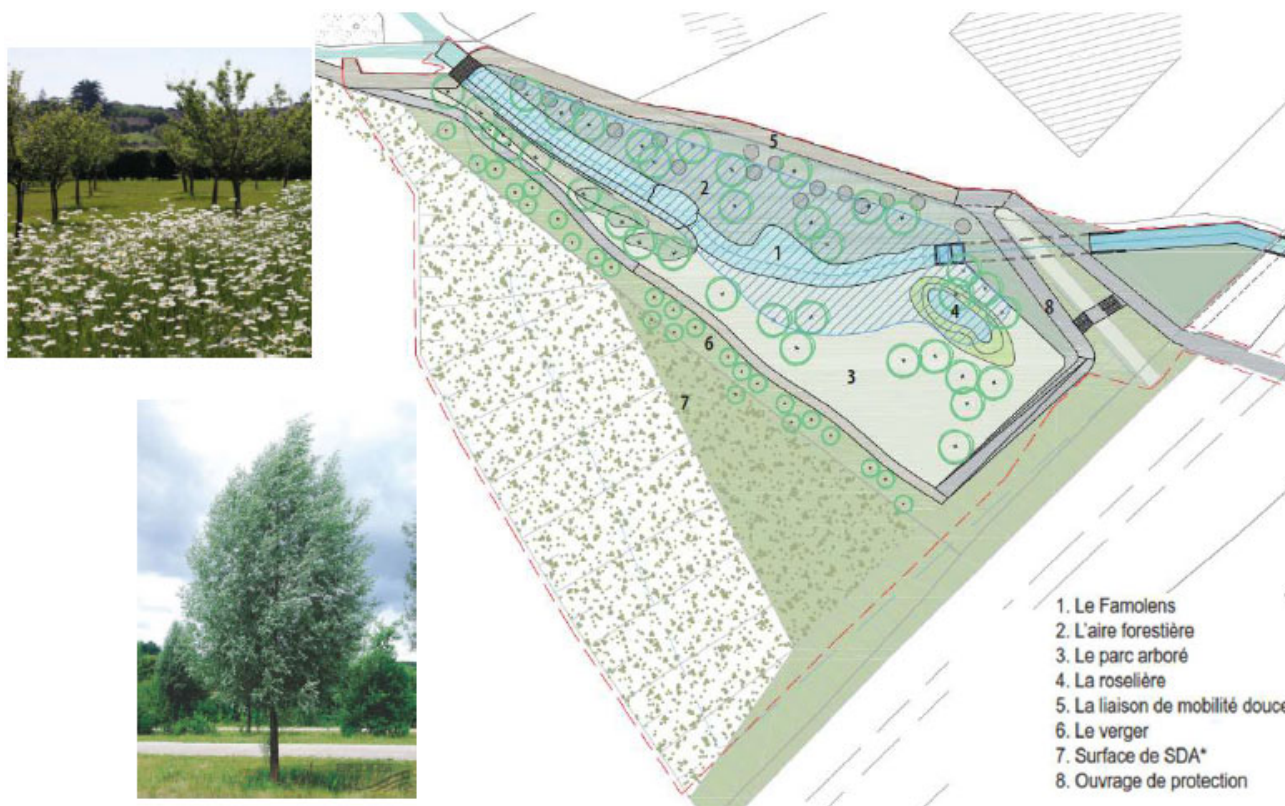
Le bassin de rétention n'a pas pu être envisagé plus en amont en raison de la pente. Un bassin de rétention se fait dans une zone plate. En pente, les volumes à creuser seraient beaucoup plus importants. Il était nécessaire de placer le bassin de rétention en aval de la confluence des 2 cours d'eau. L'efficacité de l'ouvrage est à ce prix.

Aménagements prévus

Les pétitionnaires s'inquiètent des abattages d'arbres prévus, mais n'ont probablement pas appréciés à leur juste valeur les importantes mesures environnementales prévues.

Celles-ci sont importantes avec la mise en place de nouveaux biotopes, arbres de grandes envergures et fruitiers et surfaces de détente suffisantes.

Le schéma d'aménagement prévu est le suivant :



Questions :

En réponses aux nombreuses questions, messieurs les représentants de l'Etat précisent un certain nombre de choses, à savoir :

- Les sources sacrifiées sur le site ne sont pas de bonne qualité. La commune ne s'est pas opposée à leur fermeture, envisageant d'autres solutions pour l'approvisionnement en eau potable de la population
- Le WWF et pro Natura , après une rencontre n'ont pas fait d'opposition, au vu des mesures compensatoires.
- La profondeur du bassin variera entre 3 et 5 mètres.
- Les recours seront traités par la chef du département avec possibilité de recours au Tribunal.
- Les problèmes de ruissellement sont pris en compte.
- Pour protéger la ville de Rolle de crues importantes, il n'y a pas d'autre solution que cette « baignoire » de 25'000 m3. La perspective de murs surélevés à travers le ville de Rolle n'est pas envisageable. Une crue refoulerait l'eau dans les canalisations et la ville serait coupée en deux.
- Les expropriations sont en réalité des arrangements avec procédure simplifiées.
- La répartition des coûts confédération, canton et commune 35%, 60% et 5% est confirmée.
- Mme la cheffe du département ne tranchera pas sur les recours avant décision de Grand Conseil sur cette pétition.
- La population de Rolle a été informée avec la plus grande transparence sur ce projet.

6. DELIBERATIONS

Chaque député prend position. Il ressort de la délibération qu'un capital de sympathie existe en faveur des pétitionnaires, mais que la solution proposée est la plus raisonnable.

Le patrimoine, voir les vies humaines à protéger sont un enjeu majeur.

On parle crue centenaire, et pour parodier notre poète Gilles, on risque chaque jour de devoir dire. « 100 ans déjà, comme le temps passe. »

7. VOTE

Par 3 voix pour la prise en considération, 5 voix pour son classement et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Prévonloup, le 25.08.2019

Le rapporteur :
(signé) *Philippe Liniger*